Poblic

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Affiché le 14/12/2522

ID: 004-200072304-20221207-D2022175B-DE



Nombre de conseillers

En exercice : 26 Présent(s) : 22 Absent(s) : 4

dont suppléé(s) : 1dont représenté(s) : 3

Votants: 26

- dont « pour » : 26 - dont « contre » : 0 - dont « abstention » : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le premier décembre deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS: Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth (départ après la question n°41 après avoir donné pouvoir à M. Jean-Michel TRON), GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, PIGNATEL Agnès (départ après la question n°45), OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

EXCUSES: Mme BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, M. FRANQUEBALME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mme GARCIER-RICHAUD Hélène, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme OCCELLI Chloé

Envoyé en préfecture le 09/12/2022 Reçu en préfecture le 09/12/2022

Affiché le 14/12/2022

Public

ID: 004-200072304-20221207-D2022175B-DE

N° ordre: 18

Délibération n°2022/175

OBJET: REGIE UBAYE SKI - SITES ALPINS DE SAINTE ANNE ET DE LARCHE GRATUITES HIVER 2022/2023.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la nécessité de fixer les conditions de délivrance des titres de transport de remontées mécaniques à titre gratuit ;

VU ses délibérations n°2022/98, n°2022/99 et n°2022/101 du 1er juillet 2022 portant sur les tarifs de l'hiver 2022/2023 des sites alpins de Sainte-Anne et de Larche ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Ubaye Ski réuni le 22 novembre 2022 ; Sur proposition de Mme La Présidente Après délibéré,

PROPOSE DE FIXER les gratuités comme suit :

GRATUITES SITES DE SAINTE-ANNE ET ALPIN LARCHE SAISON 2022 / 2023

	BENEFICIAIRES	TITRES DE TRANSPORT	CONDITIONS
	REPRESENTANTS TO	JOURNEE	SIGNATURE CHEF D EXPLOITATION OU RESPONSABLE DES VENTES
	GROUPES	1 FORFAIT OFFERT POUR 10 FORFAITS ACHETES (FORFAIT DE MEME DUREE JOURNEE OU SEJOUR)	RESPONSABLE DES VENTES
	EMPLOYES ET PROPRIETAIRES	TELESIEGE MELEZET (PIETONS UNIQUEMENT)	SUR LISTE VISEE
	RESTAURANT D'ALTITUDE	2 MONTEES PAR JOUR ET PAR PERSONNE	PAR CHEF D'EXPLOITATION
	GROUPE - CLASSE DE NEIGE COLONIE-COURSE-DUPLICATA DEPOT CE-GRATUITE-CCVUSP CARTES DE SERVICE PERSONNEL	SUPPORT MAIN LIBRE	ACHAT DES FORFAITS
	CLIENTS SAISON	SUPPORT MAIN LIBRE OFFERT	ACHAT DES FORFAITS
	CLIENTS 75 ANS ET - ET -5 ANS	JOURNEE OU SAISON	PRESENTATION CARTE DENTITE
		-	
	BENEFICIAIRES	TITRES DE TRANSPORT	CONDITIONS
ACTIONS PROMOTIONNELLES ET ANIMATION	ANIMATION STATION	≤ JOURNEE OU PIETON	PROGRAMME OT - DEMANDE DE GRATUITE **** SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL
	CCVUSP (ACCUEIL PRESSE MEDIAS)	JOURNEE OU PLUURI JOURNALIER OU PIETON	DEMANDE DE GRATUITE
	DOTATION REGIE (LOTS)	JOURNEE OU PLURI JOURNALIER OU PIETON	SIGNATRUE DU DIRECTEUR GENERAL
	BENEFICIAIRES	TITRES DE TRANSPORT	CONDITIONS
PROCEDURES ADMINISTRATIVES	ATTENTE DELIVRANCE DE FORFAIT (TO, ETC)	5 JOURNEE	SIGNATURE CHEF D'EXPLOITATION OU RESPONSABLE DES VENTES
	INTERVENTIONS TECHNIQUES	< JOURNEE	SIGNATURE CHEF D'EXPLOITATION
	ORIGINAL POUR ASSURANCE	≤ JOURNEE	ATTESTATION DE RECUPERATION DU FORFAIT SIGNEE PAR LE CLIENT
	PERTE DE FORFAIT	DUPLICATA DE FORFAIT SUMANT LE TITRE	DECLARATION DE PERTE - RECHERCHE SUR LE LOGICIEL DES VENTES

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Affiché le 14/12/2522

Public

ID: 004-200072304-20221207-D2022175B-DE

	BENEFICIAIRES	TITRES DE TRANSPORT	CONDITIONS
ACCORDS PARTENAIRES	COURSES FIS ET FFS NATIONALES DE LIGUE OU DE COMITE DEPARTEMENTAL (COMPETITEURS ET OFFICIELS)	JOURNEE OU PLURI JOURNALIER	DEMANDE ECRITE DU CLUB
	AUTRES COURSES (CLUB-ASSOCIATIONS DIVERSES)	≤ JOURNEE	POUR LES OFFICIELS SUR DEMANDE ECRITE DU CLUB- LIMITE A 20 /JOUR
	PSIG + PGHM	SAISON	SUR LISTE VISEE PAR DIRECTEUR REGIE
	GENDARMERIE	SAISON	SUR LISTE VISEE PAR DIRECTEUR REGIE
	RASSEMBLEMENT POLE ESPOIR	≤ JOURNEE	DEMANDE ECRITE DU CLUB SIGNATURE DIRECTEUR OU RESPONSABLE
	DOMAINE SKIABLE DE France	≤ JOURNEE	ACCORD NATIONAL SUR PRESENTATION DE LA CARTE D.S.F.
	REGISSEURS CARTES JEUNES	SAISON UBAYE	4 PERS MENTIONNEES SUR UNE LISTE VISEE PAR LE DIRECTEUR REGIE
	CLUS PARTENAIRE DE LA STATION	SAISON STE ANNE	SUR ACCORD FREALABLE RESERVE AUX DIRIGEANTS - LIMITE A 3 POUR LE SKI CLUB STE ANNE
	BENEFICIAIRES	TITRES DE TRANSPORT	CONDITIONS
ACCORDS FONCIERS	PROPRIETAIRES ET INDIVISIONS	SAISON	CONVENTION C.C.V.U.SP AVEC A.F.P
	DENECICIADES		
	BENEFICIAIRES	TITRES DE TRANSPORT	CONDITIONS
INVITES	C.C.V.U.SP	JOURNEE	VALIDATION PRESIDENTE AU CAS PAR CAS
	DIRECTION REGIE	JOURNEE	VALIDATION DIRECTEUR AU CAS PAR CAS (MAXIMUM 75)

 DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département. Le Tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus Pour extrait certifié conforme,

> La Présidente, Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

